



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite Municipalité



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS POUR 2026 - 2027 - 2028

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné greffier-trésorier de la susdite Municipalité :

Que lors d'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité, séance convoquée exclusivement pour l'étude du **budget** et du **programme triennal des dépenses d'immobilisations** et qui sera tenue le mercredi **14 janvier 2026 à 20 h**, au lieu ordinaire des délibérations, les membres de ce conseil :

- prendront en considération la **documentation des prévisions budgétaires** préparée pour la prochaine année financière ainsi que le **programme triennal des dépenses d'immobilisations** pour les années 2026, 2027 et 2028;
- adopteront, s'il y a lieu, le **budget** pour l'année 2026 et le **programme triennal des dépenses d'immobilisations** pour les années 2026, 2027 et 2028.

Donné à Saint-Félix-de-Valois, ce cinquième jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

Charles Whissell

Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 14 h, ce cinquième jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce cinquième jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

Charles Whissell

Directeur général / greffier-trésorier